

LES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE

Uniquement sur rendez-vous au : **03 58 24 00 00**

Les demandes sont enregistrées et transmises au service collecte de Suez Environnement afin d'organiser les tournées ; un rendez-vous sera fixé avec l'utilisateur.



Les encombrants doivent être triés



Capacité :
2 m³
par passage
2x
par an



SORTIR LES ENCOMBRANTS

Ils devront être déposés devant les habitations :

- la veille à partir de **18h30**
- le matin même du jour de l'enlèvement avant **6h**

Ce service n'est pas disponible aux entreprises, artisans et commerçants.

ENCOMBRANTS AUTORISÉS



LES MÉTAUX

Sommiers métalliques, fer et ferraille divers, équipements ménagers, vieux cycles...



LES MINÉRAUX

Déblais, gravats provenant du bricolage familial déposés dans des récipients
< 25 Kg



TOUT RÉCIPIENT SERA EMPORTÉ AVEC LES ENCOMBRANTS !



LES DÉCHETS
d'équipements électriques et électroniques



LES ENCOMBRANTS

Matelas, objets non souillés d'un volume **< 1 m³**



LE BOIS

à l'exception d'arbres
Meubles divers, portes...

À DÉPOSER ▼ NE PAS DÉPOSER ▼ NE PAS DÉPOSER ▼ NE PAS DÉPOSER ▼ NE PAS DÉPOSER

- Déblais, gravats, terre provenant de l'activité des gros œuvres
- Déchets provenant des établissements artisanaux, industriels, commerciaux et des exploitations agricoles
- Les pneus • Les déchets verts

- Déchets contaminés, les produits à caractère explosif, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les produits phytosanitaires, les produits d'entretien, les bidons de peinture...

(Liste non exhaustive)

